Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 75 (1966)

Heft: 7

Artikel: If y a dix ans, les Hongrois

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683806

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il y a dix ans, les Hongrois

« Notre dernier Hongrois vient d'obtenir la nationalité suisse... »

« Notre »...

C'est la représentante d'une section qui parle. De l'une des sections de la Croix-Rouge suisse à qui fut confiée, il y a tantôt dix ans, l'assistance des quelque 500 adolescents hongrois isolés que notre pays avait accueillis à titre de réfugiés au lendemain de la révolution d'octobre 1956.

Dix ans, dix ans déjà.

C'est le 23 octobre 1956, en effet qu'éclatèrent les événements à la suite desquels près de 200 000 ressortissants hongrois quittèrent leur patrie. Seuls 13 500 y sont retournés par la suite.

La Suisse fut l'un des premiers pays à ouvrir ses frontières aux fugitifs. Sur demande du Conseil fédéral, la Croix-Rouge suisse fut chargée de rassembler 2000 réfugiés se trouvant alors en Autriche, de les transporter en Suisse et de les héberger provisoirement dans des homes, des pensions ou des hôtels. Le 9 novembre déjà, un premier train spécial de la Croix-Rouge amenait à Buchs près de 400 Hongrois. D'autres convois suivirent et à la mi-novembre, le Conseil fédéral décidait de porter à 4000 le nombre des réfugiés autorisés à trouver un asile dans notre pays. Les transports à destination de la Suisse se suivaient sans interruption. Jusqu'au 26 novembre, plus de 80 000 réfugiés étaient entrés en Autriche. Ce jour-là, notre Gouvernement pris la décision d'admettre en Suisse un second contingent de 6000 réfugiés. La Croix-Rouge suisse continuait à s'occuper du transport, alors que le service d'assistance de l'armée était chargé de l'hébergement provisoire des réfugiés dans des casernes. Pour activer le transport, la Croix-Rouge suisse demanda aux CFF de mettre à sa disposition un second train spécial, tandis que les PTT envoyaient à Vienne une colonne de 25 cars postaux à remorque, accompagnés de 30 convoyeuses, pour conduire les réfugiés des camps d'accueil en Autriche aux gares de départ des trains spéciaux de la CroixRouge ou dans des camps autrichiens d'hébergement définitif.

Afin de ne pas laisser à l'Autriche tous les réfugiés malades ou invalides, un train sanitaire fut mis à disposition de la Croix-Rouge suisse par le Service de santé de l'armée. Ce train Croix-Rouge, accompagné par du personnel volontaire, se rendit deux fois en Autriche et en ramena 224 réfugiés malades, qui furent hospitalisés à l'établissement sanitaire militaire de la Lenk ou dans des hôpitaux et sanatoriums de notre pays.

A Noël, 19 trains spéciaux et les deux trains hôpitaux de la Croix-Rouge avaient amené 10 300 réfugiés hongrois en Suisse. Ce faisant, notre pays avait rendu un grand service à l'Autriche, d'autant plus que la délégation Croix-Rouge suisse à Vienne, d'accord avec les autorités fédérales, n'avait posé comme seule condition à l'entrée des réfugiés en Suisse que leur volonté librement exprimée de trouver asile en Suisse. Les autorités autrichiennes apprécièrent beaucoup le fait que nous ayons renoncé à faire un choix parmi les réfugiés et à les soumettre à toutes sortes de formalités; cette façon de faire servit aussi d'exemple à d'autres pays. Dès le début, il fut prévu de limiter autant que possible la période d'hébergement provisoire, au moins pour les 4000 premiers réfugiés, et, dès les formalités d'enregistrement, d'habillement et de contrôle sanitaire terminées, d'offrir rapidement à nos hôtes du travail et une place définitive dans notre économie. Les cantons et les communes se chargèrent de l'intégration des réfugiés dans la vie économique du pays, en collaboration avec les œuvres d'entraide affiliées à l'Office central suisse d'aide aux réfugiés. Grâce aux nombreuses bonnes volontés qui s'offrirent, il fut possible de trouver dans des délais très brefs des postes de travail, des logements et du mobilier, de sorte qu'à Noël 3500 réfugiés avaient déjà pu quitter les homes d'accueil provisoires de la Croix-Rouge. Les 6000 réfugiés hébergés dans les casernes devaient, à l'origine, ne rester que temporairement en Suisse, en attendant de pouvoir émigrer dans d'autres pays, notamment outre-mer. Ce vœu s'avérant difficilement réalisable, le Conseil fédéral décida d'accorder également un asile durable à ces réfugiés qui furent presque tous intégrés avec rapidité dans le courant du mois de janvier.

«Les moins de vingt ans»

Parmi ces 10 000 réfugiés auxquels la Suisse a offert une possibilité de se recréer une existence d'hommes libres: près de 500 adolescents des deux sexes nés « en ou depuis 1940 » arrivés chez nous isolément, c'est-à-dire sans parents, sans famille.

Nés « en ou depuis 1940 »: c'est-àdire pendant les dures, les terribles années de la Deuxième Guerre mondiale. Enfances bouleversées, adolescences troublées. Automne 1956: de nouveau la terreur, ils ont de 12 à 16 ans. Ils partent, ils quittent la maison, ils s'enfuient. Ils ne savent ni pour où ni pour combien de temps. Pour certains, cet exode vers l'ouest, c'est aussi la possibilité de fuir un foyer désuni, un père, une mère trop sévères à leur gré. Ils courent vers la porte qui s'ouvre sur la liberté, cette liberté totale, sans condition, à laquelle on croit à 15 ans. En janvier 1957, la Division de police du Département fédéral de Justice et Police confia à la Croix-Rouge suisse, d'entente avec l'Office central suisse d'aide aux réfugiés, l'assistance de ces jeunes Hongrois isolés, nés « en et après 1940 ». Notre Service du Secours aux enfants et ses secrétariats régionaux furent chargés des tâches pratiques découlant de cette mission. Tâches innombrables, pas toujours aisées, parfois ingrates, parfois couronnées de succès, de ces succès qui font oublier toutes les difficultés... D'abord, il fallut près d'une année pour établir le contact avec les quelque 400 garçons et filles touchés par cette réglementation. A fin 1957, 308 étaient confiés à l'assistance de la Croix-Rouge suisse et 63 à celle d'autres œuvres de bienfaisance ou d'offices d'assistance.

Certains furent placés dans des écoles, d'autres en apprentissage. Automne 1956: près de 200 000 Hongrois ont quitté leur patrie au lendemain de la révolution d'octobre. Rassemblés en Autriche dans des camps d'accueil provisoires, ils attendaient de pouvoir émigrer dans un pays d'Europe occidentale ou outre-mer. Une déléguée de la Croix-Rouge suisse procédait sur place aux enregistrements de ceux qui souhaitaient trouver un asile durable dans notre pays. Photo CRS



Quelques-uns, qui entendaient gagner leur vie sans parfaire leur formation, furent placés d'emblée comme ouvriers et manœuvres.

Au cours des ans, un certain pourcentage de ces jeunes gens et jeunes filles sont repartis en Hongrie et en Autriche, d'autres ont exprimé le désir d'émigrer outre-mer pour rejoindre des parents, quelques-uns sont décédés.

Il est indubitable que plusieurs n'ont pu s'adapter à nos us et coutumes, que d'autres ont dû être confiés à des maisons de rééducation. La majeure partie néanmoins ont « bien tourné » après avoir donné il est vrai plus ou moins de fil à retordre à ceux qui étaient appelés à les suivre. Un grand nombre purent être « libérés » de notre assistance en 1960 soit après avoir atteint leur majorité et parce que aptes à subvenir euxmêmes à leurs besoins.

On peut lire à ce propos dans le dernier rapport d'activité annuel de la Croix-Rouge suisse pour l'exercice 1965:

« L'action que la Croix-Rouge suisse a assumée pendant des années en faveur des adolescents hongrois isolés accueillis en Suisse après la révolution hongroise de 1956 arrive à son terme. A fin 1965, nous nous occupions encore de 16 jeunes Hongrois. En cours d'année, cinq ont terminé avec succès leur apprentissage et quatre ont poursuivi leur formation professionnelle avec l'aide de la Division fédérale de Police et de la Croix-Rouge suisse. Les sept autres doivent pour une raison ou une autre demeurer sous notre contrôle.»

Et c'est ainsi que dans telle ou telle section de la Croix-Rouge suisse on annonce non sans fierté la naturalisation de certains Laszlo ou de certaines Maria qui n'ont point déçu tous ceux qui, avec patience et affection, les ont suivis pendant les années parfois difficiles de leur éducation, de leur formation d'adultes et de leur adaptation à notre mode de vie si différent de celui de leur enfance.